

CONFIDENTIAL

Second Working Session, Constitutional Conference

September, 1970

BRIEFING PAPER

September 10th, 1970.

Progress Report From the Committee of Ministers
on Official Languages

- A. Federal Objectives in the Discussion of this Subject
1. To avoid any reopening of the substantive questions covered by the report of the Ministerial Committee.
 2. To achieve some publicity for this programme of federal-provincial cooperation.
- B. Discussion Guide
1. The tabling of the report can be treated as a formality only.
 2. It should be arranged for this progress to be appropriately recorded in the statement of conclusions of the Working Session.
 3. The First Ministers are invited to approve the Committee's future work programme (set out in last paragraph of its report).
 - (i) to review progress in implementing the new programme;
 - (ii) to consider other recommendations of the B & B Commission;
 - (iii) to consider constitutional aspects of official languages (with some emphasis on this subject, which provincial ministers have tended to postpone).
 4. Il est possible que les points suivants soient soulevés:
 - (a) La priorité relative accordée au bilinguisme par rapport aux questions touchant la production de blé. Bien que la Saskatchewan ait été parmi les toutes premières provinces à accepter le programme, nous croyons savoir que le premier ministre, monsieur Thatcher, est d'avis que les problèmes du blé devraient avoir priorité dans les programmes fédéraux sur la question du bilinguisme.

- (b) A plusieurs reprises l'Ontario a demandé avec insistance que le programme s'applique aux années '68 et '69 parce que, durant ces années, elle aurait établi plusieurs programmes de bilinguisme en éducation sur la foi de promesses d'une aide financière par des ministres fédéraux, notamment du Premier Ministre Pearson. Le Secrétaire d'Etat a été très ferme sur cette question en maintenant la position fédérale à l'effet que la date de départ du programme était le 1 janvier 1970.
- (c) Comme dans toute bonne négociation, les parties en cause ne sont pas parfaitement heureuses de l'inclusion de toutes les modalités. Il se peut que l'une ou l'autre des provinces soulève des questions à cet égard. Egalement, il se pourrait que certaines provinces veuillent discuter d'aspects du programme qui sont encore à l'étude.
- (d) A plusieurs reprises l'Ontario (appuyée en partie par le Québec) a demandé que les sommes disponibles pour le programme soient versées aux provinces sous forme de transfert fiscal. Le programme n'est qu'un élément d'un ensemble de gestes que le gouvernement fédéral posera afin de donner suite à sa politique de bilinguisme. Reconnaisant cependant qu'à cause de la juridiction provinciale en matière d'éducation, le programme sous discussion ne saurait être mis sur pied sans la collaboration des provinces. Toutefois, il faut reconnaître que l'épanouissement de la confédération canadienne sera affectée selon que ces programmes réussiront ou non. Il nous semble donc que la façon la plus équitable et celle qui assurera la participation de toutes les provinces est de procéder par versements spécifiques prévus dans les formules arrêtées conjointement et non par des transferts fiscaux.

C. Arrière plan du problème

1. Le comité ministériel sur les langues officielles, à sa réunion du 25 mai dernier tenue à Ottawa, élaborait les modalités du programme de coopération concernant le bilinguisme en matière d'éducation aux niveaux primaire, secondaire et post-secondaire (non-universitaire). Depuis ce temps, les dix gouvernements provinciaux ont accepté le programme. Le Secrétaire d'Etat a publiquement annoncé mercredi, le 9 septembre, les modalités du programme et des versements provisoires (\$22,750,000 pour les premiers six mois de 1970).

2. Le rapport intérimaire préparé par le Comité est présenté à cette Conférence constitutionnelle. Tel que le Premier Ministre l'avait indiqué à la dernière réunion de la Conférence constitutionnelle en décembre 1969, il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation de la Conférence avant de lancer le programme.
3. S'il n'a pas été possible de faire tenir aux provinces avant la Conférence les chèques constituant les versements, on peut s'attendre à ce que certains premiers ministres manifesteront leur impatience et leur appréhension à ce sujet. Dans telle éventualité, nous vous ferons tenir à quelques heures de la Conférence un mémoire additionnel sur cette question.
4. Si, comme nous l'espérons, des paiements provisoires sont versés aux provinces en temps opportun, il est probable que ce point de l'ordre du jour ne soulèvera que peu de commentaires. La Conférence constitutionnelle n'est pas le forum indiqué pour discuter des modalités du programme, d'autant plus qu'elle a confié au Comité ministériel le soin d'étudier ces questions. Il devrait donc être relativement facile de clore la discussion, si besoin en était.

CONFIDENTIAL

Second Working Session, Constitutional Conference

September, 1970

BRIEFING PAPER

September 10th, 1970.

Progress Report From the Committee of Ministers
on Official Languages

- A. Federal Objectives in the Discussion of this Subject
1. To avoid any reopening of the substantive questions covered by the report of the Ministerial Committee.
 2. To achieve some publicity for this programme of federal-provincial cooperation.
- B. Discussion Guide
1. The tabling of the report can be treated as a formality only.
 2. It should be arranged for this progress to be appropriately recorded in the statement of conclusions of the Working Session.
 3. The First Ministers are invited to approve the Committee's future work programme (set out in last paragraph of its report).
 - (i) to review progress in implementing the new programme;
 - (ii) to consider other recommendations of the B & B Commission;
 - (iii) to consider constitutional aspects of official languages (with some emphasis on this subject, which provincial ministers have tended to postpone).
 4. Il est possible que les points suivants soient soulevés:
 - (a) La priorité relative accordée au bilinguisme par rapport aux questions touchant la production de blé. Bien que la Saskatchewan ait été parmi les toutes premières provinces à accepter le programme, nous croyons savoir que le premier ministre, monsieur Thatcher, est d'avis que les problèmes du blé devraient avoir priorité dans les programmes fédéraux sur la question du bilinguisme.

- (b) A plusieurs reprises l'Ontario a demandé avec insistance que le programme s'applique aux années '68 et '69 parce que, durant ces années, elle aurait établi plusieurs programmes de bilinguisme en éducation sur la foi de promesses d'une aide financière par des ministres fédéraux, notamment du Premier Ministre Pearson. Le Secrétaire d'Etat a été très ferme sur cette question en maintenant la position fédérale à l'effet que la date de départ du programme était le 1 janvier 1970.
- (c) Comme dans toute bonne négociation, les parties en cause ne sont pas parfaitement heureuses de l'inclusion de toutes les modalités. Il se peut que l'une ou l'autre des provinces soulève des questions à cet égard. Egalement, il se pourrait que certaines provinces veuillent discuter d'aspects du programme qui sont encore à l'étude.
- (d) A plusieurs reprises l'Ontario (appuyée en partie par le Québec) a demandé que les sommes disponibles pour le programme soient versées aux provinces sous forme de transfert fiscal. Le programme n'est qu'un élément d'un ensemble de gestes que le gouvernement fédéral posera afin de donner suite à sa politique de bilinguisme. Reconnaissant cependant qu'à cause de la juridiction provinciale en matière d'éducation, le programme sous discussion ne saurait être mis sur pied sans la collaboration des provinces. Toutefois, il faut reconnaître que l'épanouissement de la confédération canadienne sera affectée selon que ces programmes réussiront ou non. Il nous semble donc que la façon la plus équitable et celle qui assurera la participation de toutes les provinces est de prodéder par versements spécifiques prévus dans les formules arrêtées conjointement et non par des transferts fiscaux.

C. Arrière plan du problème

1. Le comité ministériel sur les langues officielles, à sa réunion du 25 mai dernier tenue à Ottawa, élaborait les modalités du programme de coopération concernant le bilinguisme en matière d'éducation aux niveaux primaire, secondaire et post-secondaire (non-universitaire). Depuis ce temps, les dix gouvernements provinciaux ont accepté le programme. Le Secrétaire d'Etat a publiquement annoncé mercredi, le 9 septembre, les modalités du programme et des versements provisoires (\$22,750,000 pour les premiers six mois de 1970).

2. Le rapport intérimaire préparé par le Comité est présenté à cette Conférence constitutionnelle. Tel que le Premier Ministre l'avait indiqué à la dernière réunion de la Conférence constitutionnelle en décembre 1969, il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation de la Conférence avant de lancer le programme.
3. S'il n'a pas été possible de faire tenir aux provinces avant la Conférence les chèques constituant les versements, on peut s'attendre à ce que certains premiers ministres manifesteront leur impatience et leur appréhension à ce sujet. Dans telle éventualité, nous vous ferons tenir à quelques heures de la Conférence un mémoire additionnel sur cette question.
4. Si, comme nous l'espérons, des paiements provisoires sont versés aux provinces en temps opportun, il est probable que ce point de l'ordre du jour ne soulèvera que peu de commentaires. La Conférence constitutionnelle n'est pas le forum indiqué pour discuter des modalités du programme, d'autant plus qu'elle a confié au Comité ministériel le soin d'étudier ces questions. Il devrait donc être relativement facile de clore la discussion, si besoin en était.